



LIVRET D'ACCUEIL EN AMP



HOPITAL FOCH
40 rue Worth
BP 36 – 92151 Suresnes Cedex
Tel : 01 46 25 20 00

Service de Gynécologie Obstétrique
et Médecine de la reproduction
Pr J-M AYOUBI Chef de Service

Unité de médecine
et de biologie de la reproduction

www.gynfoch.com



SOMMAIRE

PR. J-M AYOUBI : MOT DU CHEF DE SERVICE	4
OBJECTIFS DU CENTRE	4
L'AMP À FOCH EN QUELQUES CHIFFRES	5
CE QUE DIT LA NOUVELLE LOI	6
QUELQUES CONSEIL PRÉCONCEPTIONNELS	6
UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR VOTRE SUIVI	8
VOTRE INSCRIPTION DANS LE CENTRE	10
VOS CONSULTATIONS MEDICALES	11
PROGRAMMATION DE VOTRE TENTATIVE (FIV, IIU, TEC)	13
LA STIMULATION OVARIENNE	15
RI WITNESS	18
VOTRE INSEMINATION INTRA-UTERINE	19
VOTRE PONCTION OVARIENNE	20
CONSIGNES POUR LE PARTENAIRE	22
LE LABORATOIRE	23
LE TRANSFERT EMBRYONNAIRE.....	28
ET APRÈS VOTRE TRANSFERT... ..	28
PRESERVATION D'OVOCYTES	30
CHECK LIST POUR CONSTITUTION DU DOSSIER	32
VOS DROITS	34
PATIENTS INTERNATIONAUX	35
COORDONNÉES DU SERVICE	36
MÉMO	38



Pr. J-M AYOUNI

**Chef de service du Service de gynécologie
Unité de la médecine de la reproduction**

Le Centre d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) de Foch a été conçu et réalisé dans le même état d'esprit que l'hôpital, avec comme devise : l'excellence à visage humain.

Installé au sein du pôle Mère-Enfant, ce centre est animé par une équipe reconnue et expérimentée qui exerce dans un espace spécialement prévu pour améliorer et faciliter le parcours de soins.

Cette architecture, cette continuité d'unité, permettent d'assurer sur le même plateau technique, une prise en charge globale et personnalisée des patients en attente de concevoir.

L'ensemble de la prise en charge des patients est réalisée sur la même plateforme, de la première consultation à la survenue de la grossesse en bénéficiant d'un équipement innovant et ultra performant.

Ce nouveau Centre est aussi doté d'une activité hospitalo-universitaire, de recherche, d'enseignement (avec une plateforme de simulation) et l'accueil des médecins en formation, en étroite collaboration avec la Faculté de Médecine de Paris Ouest (UVSQ).

OBJECTIF DU CENTRE

L'objectif est d'assurer une prise en charge globale et optimale des patients, alliant la compétence, l'humanisme et la meilleure technicité.

La particularité du Centre est de regrouper sur un même lieu l'ensemble des étapes de l'Aide Médicale à la Procréation, de la première consultation pour infertilité jusqu'à la grossesse.

L'AMP À FOCH EN QUELQUES CHIFFRES

13000

Consultations médicales (gynécologie/biologie/
andrologie/endocrinologie/anesthésie/psychologie)
par an

7500

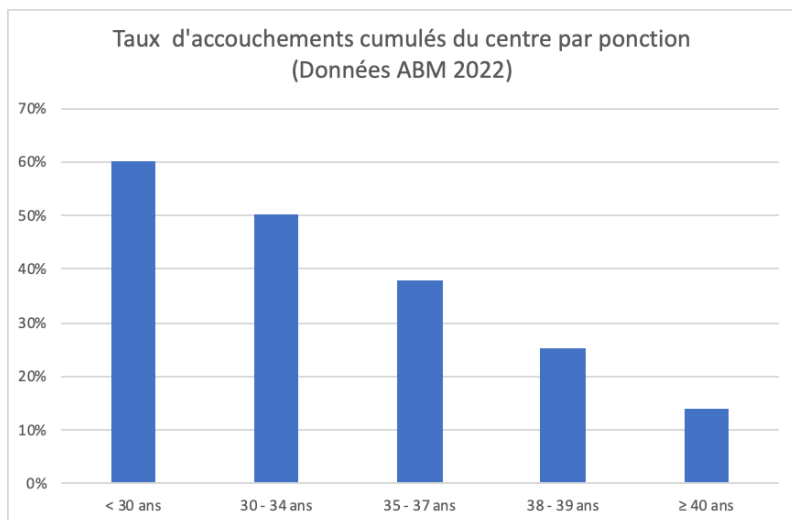
Échographies (monitorages et entrantes) / par an

1450

Ponctions d'ovocytes réalisées / par an.

TAUX DE GROSSESSE SUITE À UN TRANSFERT D'EMBRYON CONGELÉ

Bilan de l'Agence de la Biodmédecine (ABM) du taux de grossesse en 2022 suite à un transfert d'embryon congelé à l'Hôpital Foch.



CE QUE DIT LA NOUVELLE LOI

Depuis août 2021, l'accès à l'assistance médicale à la procréation (AMP) a été élargi aux **femmes** non mariées et aux **couples de femmes**, et la **préservation de fertilité** par congélation de gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes) a été rendu possible hors indication médicale pour les femmes âgées de 29 à 37 ans et les hommes de 29 à 45 ans.

Des limites d'âge légales d'accès aux techniques d'AMP ont été fixées par décret. En dehors de ces limites d'âge, aucune prise en charge n'est possible.

En pratique :

Vous pouvez faire une demande de prise en charge en AMP en tant que femme seule (si vous n'êtes pas mariée) en couple (couple de femmes ou couple homme-femme) si vous fournissez une preuve de vie commune (attestation de mariage, de PACS ou attestation sur l'honneur de vie commune).

- Pour un parcours avec tiers donneur, une demande de don de sperme doit se faire auprès d'un CECOS au cours de votre parcours.

- Le prélèvement d'ovocytes peut être réalisé chez la femme jusqu'à son 43ème anniversaire ou jusqu'au 60ème anniversaire du/de la partenaire ; le recueil de spermatozoïdes peut être réalisé chez l'homme jusqu'à son 60ème anniversaire.

- L'insémination artificielle, l'utilisation de gamètes ou de tissus germinaux recueillis, prélevés ou conservés à des fins d'AMP ainsi que le transfert d'embryons congelés peuvent être réalisés jusqu'au 45ème anniversaire de la femme, non mariée ou en couple, qui a vocation à porter l'enfant ; et jusqu'au 60ème anniversaire du/de la partenaire.

QUELQUES CONSEILS PRÉCONCEPTIONNELS

La consultation sera aussi l'occasion de faire le point sur certains facteurs, souvent modifiables, qui peuvent avoir un impact négatif sur la fertilité et sur le bon déroulement de la grossesse. D'éventuelles mesures correctrices vous seront alors proposées.

Une prise en charge en AMP doit être considérée comme une prise en charge médicale globale qui a pour vocation d'améliorer vos chances de succès en tenant compte de vos antécédents médicaux, mais aussi de votre hygiène de vie et environnement. Par conséquent, des conseils ou restrictions peuvent vous être donnés/imposés lors de votre suivi :

Le tabac : Doit être totalement arrêté chez l'homme et la femme car il diminue de façon significative vos chances de procréation spontanée et après AMP. Chez la femme, il augmente aussi les risques obstétricaux (fausse couche, retard de croissance, placenta mal inséré, hématome placentaire, accouchement prématuré).

Il en est de même pour les **drogues** dont le cannabis.

L'alcool peut être consommé hors excès (pas plus d'un équivalent 2 verres de vin/jour et pas tous les jours) en attendant une grossesse mais toute consommation doit être arrêtée dès lors que celle-ci survient.

Le poids : idéalement l'indice de masse corporel (IMC) doit être entre 18,5 et 25 pour les deux membres du couple. Plusieurs études ont démontré qu'un surpoids (IMC>25) ou une obésité (IMC>30) diminuent les chances de procréation spontanée ou après AMP. Chez la femme, cela peut également augmenter les risques de fausses couches et de complications obstétricales. Outre le surpoids, un poids faible avec un IMC inférieur à 18 est également un facteur de risque d'infertilité, de retard de croissance et d'accouchements prématurés chez la femme en cas de grossesse.

Les risques infectieux :

Certains germes (virus/bactéries/parasites) peuvent se transmettre au fœtus par le placenta au cours de la grossesse et provoquer des troubles du développement potentiellement graves, d'autres peuvent induire un risque accru de complications.

Si vous n'êtes pas immunisée (donc non protégée) contre la **toxoplasmose** et/ou le **CMV** (cytomégalovirus), il faudra prendre des précautions particulières pendant votre parcours.

Si vous n'êtes pas immunisée contre la **rubéole**, il est indispensable de vous faire vacciner avant la tentative d'AMP.

Concernant le **coronavirus**, une vaccination complète est recommandée avant la prise en charge en AMP. Si l'un des membres du couple est positif au SARS-Cov2 pendant votre parcours, il faudra nous en informer.

En ce qui concerne le virus **zika**, vous devez nous informer de tout voyage en dehors de l'Europe continentale dans les 12 mois précédent votre prise en charge en AMP.

Concernant les autres sérologies obligatoires demandées (VIH1/2, VHC, VHB, Syphilis), une prise en charge au cas par cas est réalisée selon les résultats

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR VOTRE SUIVI



Depuis septembre 2016, le service d'AMP de l'Hôpital Foch dispose d'une unité de pointe regroupant l'ensemble des activités:

- Consultations médicales d'infertilité,
- Bilans de fertilité,
- Examens biologiques
- Suivi de stimulation ovarienne,
- Insémination intra-utérine,
- Ponction folliculaire,
- Transfert d'embryon,
- Techniques biologiques de pointes.

Cette approche globale a été longuement pensée par toute l'équipe spécialisée depuis de nombreuses années dans ce domaine particulièrement :

Particulièrement le Pr. Jean-Marc Ayoubi chef de service de gynécologie obstétrique et médecine de la reproduction et le Pr. Marine Poulain, biologiste responsable de l'unité biologique du centre.

L'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous assurer la meilleure prise en charge possible.

Une équipe de gynécologues spécialisés dans la prise en charge de l'infertilité, pour assurer tout votre suivi (consultations, protocoles de traitements, suivi personnalisé, examens diagnostiques et actes thérapeutiques...).

Des urologues, des andrologues, des généticiens et des endocrinologues pour une prise en charge pluridisciplinaire et spécialisée.

Une équipe d'anesthésistes pour réaliser, dans les locaux du centre d'AMP, votre consultation d'anesthésie et votre surveillance continue pendant la ponction ovarienne.

Une psychologue et une psychiatre sont à votre écoute et disponibles pour des entretiens individuels ou en couple à chaque étape de votre parcours.

Une équipe biologique (biologistes médicaux et techniciens) pour vous expliquer les techniques, assurer la préparation des gamètes (spermatozoïdes et ovocytes), la mise en fécondation, le suivi de la culture embryonnaire et la cryoconservation.

Un secrétariat médical pour votre orientation, la constitution de votre dossier administratif, et la programmation de vos rendez-vous.

Des sages-femmes, pour le suivi de votre monitoring et de votre début de grossesse.

Des infirmières pour réaliser vos prélèvements sanguins, vous préparer pour les actes d'AMP et vous accompagner tout au long de votre parcours (bilans, stimulation, actes d'AMP).

Des aides-soignantes pour vous préparer et vous accompagner au cours des actes d'AMP

Les cadres du service pour assurer la permanence des soins et veiller au respect des bonnes pratiques.



1 | VOTRE INSCRIPTION DANS LE CENTRE

Le centre de fertilité accueille en consultation toutes les patientes âgées de moins de 43 ans et du/de la partenaire de moins de 60 ans.

| VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE

- Directement à **l'accueil de notre unité d'AMP**
- Par téléphone au **01 46 25 19 90**
- Par mail : **rdv.amp@hopital-foch.com**
- Par Doctolib

| LORS DE VOTRE INSCRIPTION, VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT MUNIS DE :

- Pièce d'identité
- Carte vitale ou attestation CMU et attestation mutuelle

À CHAQUE VENUE AU CENTRE, VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER MUNIS DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ.

LES ACTES TECHNIQUES (INSÉMINATION INTRA-UTÉRINE, PONCTION OVARIENNE, RECEUIL DE SPERME, TRANSFERT EMBRYONNAIRE) NE POURRONT SE FAIRE SANS:

- . Présentation de vos pièces d'identité
- . Présentation de la carte RIwitness une fois remise en main propre
- . Présence du/de la partenaire le cas échéant pour un transfert d'embryon congelé
- . Présence du/de la partenaire pour l'autorisation de décongélation des échantillons de sperme le cas échéant

2 | VOS CONSULTATIONS MEDICALES

LA/LES CONSULTATION(S) MEDICALE(S)

Votre parcours au sein du service débutera par une consultation avec un gynécologue qui prendra connaissance de votre projet et prescrira un bilan complet. Une prise en charge basée sur les recommandations officielles vous sera proposée : **STIMULATION SIMPLE, INSÉMINATION INTRA UTÉRINE (IIU) OU FÉCONDATION IN VITRO (FIV)**. Par ailleurs, dans certains cas, une décision de non prise en charge peut être annoncée au couple après concertation en réunion pluri-disciplinaire.

LA CONSULTATION BIOLOGIQUE

Un rendez-vous avec un biologiste du centre est à prévoir avant une première tentative à Foch en FIV (obligatoire). Cette consultation a lieu en général après les 2 premières consultations avec le gynécologue. Le biologiste a pour rôle dans certains cas, d'explorer davantage une cause d'infertilité d'origine masculine. Par conséquent il peut demander des examens complémentaires avant votre démarrage de protocole. Il vous expliquera toutes les étapes de votre fécondation *in vitro* qui se dérouleront au sein du laboratoire et décidera en concertation avec le gynécologue de la stratégie de transfert la plus adaptée dans votre cas. Il restera ensuite à votre disposition pour répondre à vos questions concernant vos gamètes et embryons tout au long de votre parcours.

LE ONE DAY FERTILITY

Le gynécologue vous a prescrit un bilan de fertilité.
Vous pouvez réaliser l'ensemble des examens au cours de la même journée.
Vous bénéficierez :

- . D'une prise de sang pour Madame et du/de la partenaire le cas échéant
- . D'une échographie pelvienne pour Madame
- . D'une hystéroscopie pour Madame
- . D'une consultation avec un biologiste
- . D'une consultation avec un gynécologue
- . Si besoin, une consultation avec un andrologue, une psychologue, un tabacologue et des examens complémentaires peuvent être proposés ultérieurement
- . D'une présentation sur la prise en charge de la fertilité sur le plan clinique, biologique et environnemental

LA CONSULTATION D'ANESTHESIE

Une équipe d'anesthésistes réalisera, dans nos locaux d'AMP, votre consultation d'anesthésie, obligatoire avant la ponction ovarienne. Elle assurera également votre surveillance continue pendant l'anesthésie.

LA CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

La prise en charge en AMP peut être déstabilisante, tant par le vécu d'une infertilité que par la lourdeur ou les contraintes de certains traitements et des différents examens à effectuer. Nous veillons chaque jour à vous rendre ce parcours le moins lourd possible. Néanmoins si vous ressentez le besoin d'en parler individuellement ou en couple à un professionnel, une psychologue et/ou psychiatre du centre peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Ces entretiens sont purement confidentiels et ne retardent en aucun cas votre suivi médical. Ils peuvent vous apporter un soutien non négligeable à chaque étape de votre parcours.

SECRETARIAT AMP



SECRETARIAT DU PR. AYOUBI

3 | PROGRAMMATION DE VOTRE TENTATIVE (FIV, IUI, TEC)

UNE FOIS LES ORDONNANCES DE TRAITEMENTS REMISES PAR VOTRE GYNÉCOLOGUE DE RÉFÉRENCE VOUS DEVREZ

Envoyer votre demande le 1er jour du cycle indiqué par votre gynécologue à l'adresse mail suivante :

programmation.amp@hopital-foch.com

1. Merci de préciser dans votre mail :

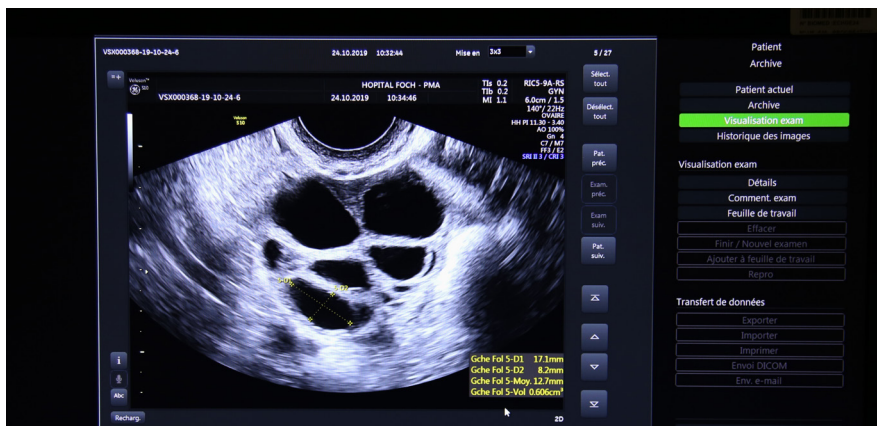
- votre nom, prénom, date de naissance (**femme**)
- le nom du gynécologue qui vous a donné le traitement
- l'intitulé du protocole (exemple « E2-Antagoniste »)
- votre numéro de téléphone
- la date de vos dernières règles (premier jour de saignement rouge)
- si vous avez eu votre consultation biologique à Foch.

Pour information, cette consultation avec le biologiste est obligatoire pour le couple avant le démarrage du traitement pour une première FIV dans notre centre.

2. Après réception de cet email, nous vous répondrons dans les jours suivants afin de :

- Vous indiquer la date de votre premier contrôle d'échographie et prise de sang dans le centre de l'Hôpital Foch. Merci de bien vouloir respecter l'horaire de RDV que vous recevrez via Doctolib les jours suivants.
- Penser à anticiper en achetant les produits prescrits sur l'ordonnance.





3. Le centre de Foch vous offre gratuitement une application, **Wistim**, qui vous permet de recevoir l'ensemble de vos consignes de traitement sur votre téléphone. Pour cela, téléchargez l'application wistim (apple store ou google play) et choisissez le centre « PMA Foch » avant votre premier RDV de contrôle de stimulation. Cette application est une aide quotidienne qui a pour but de récapituler les traitements déjà prescrits sur votre ordonnance.

4. Une consultation d'anesthésie vous sera programmée, elle est valable 6 mois pour l'AMP. Merci de prévenir l'équipe de tout événement personnel vous amenant à modifier vos dates prévisionnelles de prise en charge dans le centre.

5. Si vous rencontrez des problèmes durant votre traitement, vous pouvez toutefois contacter l'équipe médicale à **contact.amp@hopital-foch.com**

Au plus tard lors du premier rendez-vous de monitoring, **vous devez IMPERATIVEMENT apporter :**

- formulaire AMP
- attestation de vie commune le cas échéant
- consentement éclairé sur la technique proposée (FIV, IIU ou TEC)
- consentement ZIKA/SARS-COV 2

Sans ces documents, le traitement de stimulation ne pourra pas débuter.

4 | LA STIMULATION OVARIENNE

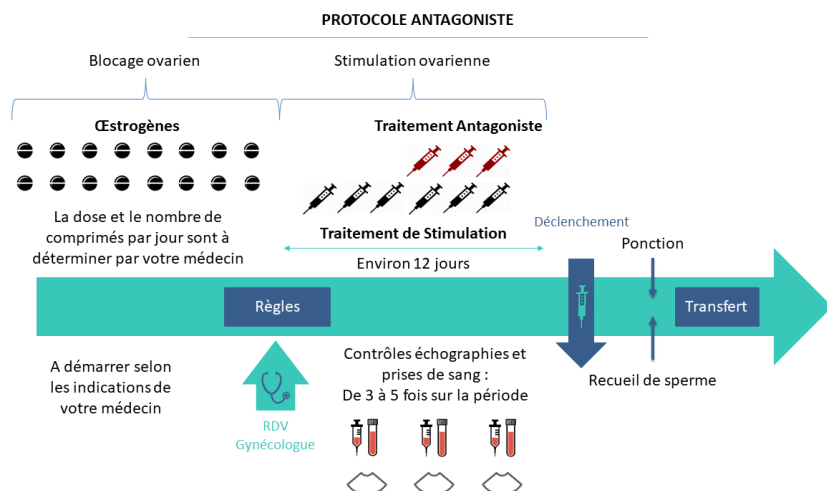
Votre traitement par injections quotidiennes va durer une dizaine de jours en moyenne. Dans la majorité des cas, votre stimulation se déroule bien. Il se peut qu'il y ait des complications comme l'hyperstimulation ovarienne, mais grâce au suivi régulier de votre traitement le risque est faible. Le cycle peut également être annulé en cas de réponse insuffisante ou inadéquate.

Pendant cette période des prises de sang et des échographies vous seront prescrites régulièrement pour contrôler la réponse de vos ovaires aux traitements. Ces contrôles se font entre 7h et 8h30 au centre d'AMP.

L'équipe vous communique la suite du traitement et les prochains RDV en début d'après-midi via l'application wistim ou par téléphone (pensez à personnaliser votre répondeur téléphonique). Il existe un **risque d'annulation du cycle (estimé à 15%)** avant le démarrage des injections (problème médical ou administratif) ou en cours de stimulation (non réponse, réponse insuffisante, voire d'hyper réponse). Dans ce cas, il faudra prendre un rendez-vous avec votre médecin afin de faire le point sur la suite de la prise en charge.

Comme tout traitement, les risques de la stimulation hormonale sont possibles mais exceptionnels (< 1-2%). Il y a un risque possible d'hyperstimulation ovarienne, des risques de thromboses (phlébite, embolie pulmonaire). Comme tout acte chirurgical, la ponction ovarienne a un risque potentiel infectieux et hémorragique.

Nous avons aujourd'hui plus de 30 ans de recul sur les effets des traitements hormonaux, les études sont rassurantes et ne montrent pas d'augmentation du risque de cancer gynécologique après traitement hormonal. Un suivi gynécologique rigoureux à long terme doit être cependant réalisé et renforcé en cas d'antécédents familiaux.

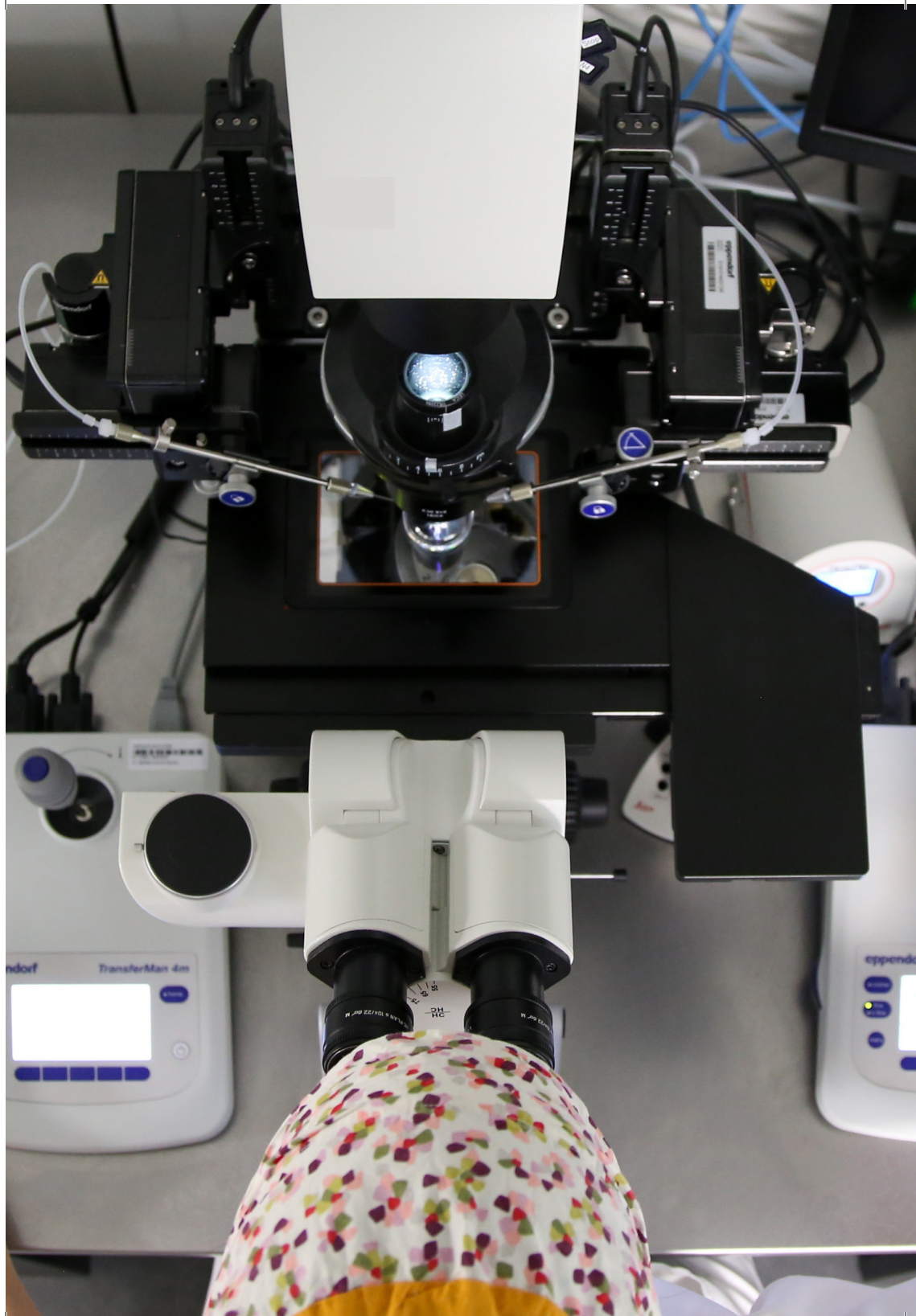




AU COURS DE VOTRE STIMULATION

- Vérifiez que vous avez bien acheté tous les produits pour le déclenchement : Ovitrelle® (integralité du stylo à injecter), Décapeptyl® (acheter les seringues et les aiguilles à la pharmacie pour ce dernier, diluer **2 ou 3 poudres** dans un seul solvant). Les injections doivent être faites le soir.
- Respectez scrupuleusement les horaires de déclenchement communiqués par l'infirmière via l'application wistim ou par téléphone.

NB : Le soir du déclenchement, aucun autre produit de stimulation (Gonal, Ménopur ou autre) ne doit être injecté.



5 | RI WITNESS

Dans un centre d'AMP, la vérification de vos identités et la concordance de vos échantillons biologiques est une étape incontournable. Elle est assurée systématiquement par tout le personnel intervenant dans votre parcours. Afin de renforcer et tracer ces contrôles, le centre d'AMP de l'hôpital Foch s'est doté d'un **système d'identitovigilance numérique** nommé RI-Witness.

Le système RI-Witness est utilisé au laboratoire à chaque étape de votre parcours et permet une double vérification (ajoutée à la vérification humaine) de votre identité. Ce système est basé sur la technologie RFID (i.e radiofréquence identification) : une puce associée à votre dossier (identité du couple si vous êtes dans le parcours en couple ou de la patiente si vous êtes dans le parcours femme non mariée), est apposée sur tous les supports contenant vos gamètes ou embryons. Elle sera reconnue par le poste de travail à chaque manipulation et l'identification sera visible sur une tablette tactile associée. Grâce à cela, **il est impossible de travailler** si les gamètes n'appartiennent pas aux 2 membres du couple (ou au tiers donneur associé).

Ce contrôle automatisé supplémentaire ne modifie en aucun cas les instructions de travail habituelles mais s'ajoute aux nombreuses procédures de vérification humaine déjà mises en place.

Parallèlement à ce circuit informatisé au laboratoire, une carte RFID contenant l'identité du couple/de la patiente et votre numéro de dossier unique **vous sera remise** au moment de votre tentative d'AMP. Elle devra être en votre possession à chaque étape du parcours pour assurer la concordance à tout moment entre votre identité et celles des échantillons biologiques vous appartenant (recueil de gamètes, transfert embryonnaire ou insémination intra-utérine).

Une note d'informations détaillée vous sera remise en même temps que votre carte RI-Witness.

6 | VOTRE INSEMINATION INTRA-UTERINE



Si vous suivez un traitement en vue d'une insémination intra-utérine :

- Vous serez convoquée le jour de votre insémination en fin de matinée (l'heure du RDV vous sera communiquée par l'équipe).
- Votre partenaire devra se présenter avec sa **pièce d'identité** à 8h à l'accueil du Centre pour réaliser son recueil de sperme afin qu'il soit préparé pour l'insémination ou signer le consentement de décongelation de sperme.

Attention à bien respecter les consignes pour le recueil (cf consignes pour Monsieur) et à bien noter que monsieur devra attendre l'autorisation du laboratoire avant de partir (minimum 1 heure).

7 | VOTRE PONCTION OVARIENNE



Si vous suivez un traitement en vue d'une fécondation *in vitro*, une intervention aura lieu pour prélever vos ovocytes : la ponction ovarienne. Cette intervention se fait sous anesthésie générale (sauf contre-indication) et dure en moyenne 15 minutes.

Le gynécologue qui réalise cette intervention aspire le liquide contenu dans vos follicules ovariens (image visible à l'échographie) et confie ce liquide au laboratoire qui va rechercher les ovocytes (ou ovules) sous une loupe. Ce geste chirurgical est peu risqué. Cependant comme toute chirurgie, il peut y avoir dans des cas exceptionnels des complications (hémorragiques ou infectieuses) pouvant nécessiter une hospitalisation.

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION

NB : vous pouvez être à nouveau convoquée pour une prise de sang selon le protocole de stimulation.

- La veille au soir, prenez une douche avec votre savon habituel.
- Au coucher, mettez l'ovule de Polygynax®.
- Vous devez être à jeun : arrêter de manger ou fumer à partir de minuit, en vue de l'anesthésie générale pour l'intervention. Vous pouvez boire (eau, café, thé **(sans lait ni sucre)** jusqu'à 2 heures avant l'intervention.

LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

- Le matin de votre intervention, prenez une douche avec votre savon habituel.
- Restez à jeun, sans boire, ni manger, ni fumer.
- N'amenez aucun objet de valeur.
- Ne mettez ni vernis, ni bijoux, ni maquillage, ni lentille de contact.
- Prévoyez une serviette périodique pour votre sortie.
- Présentez-vous dans l'unité avec votre **pièce d'identité** à l'heure indiquée par l'infirmière via wistim ou par téléphone.
- Inscrivez-vous à l'accueil, une secrétaire vous appellera pour créer votre dossier d'admission en ambulatoire.

APRÈS VOTRE INTERVENTION

À la sortie du bloc opératoire, vous serez surveillée par une équipe soignante au minimum 2 heures. La sortie s'effectue en fin de matinée ou début d'après-midi en fonction de votre horaire de passage au bloc opératoire.

Vous devez être impérativement accompagnée lors de la sortie de l'hôpital

Les ordonnances et les consignes de sortie vous seront remises par les infirmières. En cas de fortes douleurs non soulagées par le paracétamol, de saignements abondants ou tout autre symptôme anormal :

- **contactez le service d'AMP au 01 46 25 37 44** aux heures d'ouvertures du service
- **adressez-vous aux urgences gynécologiques** de l'Hôpital Foch en dehors des heures d'ouverture du service ou les urgences gynécologiques les plus proches.

8 | CONSIGNES POUR VOTRE PARTENAIRE

Votre partenaire devra se présenter avec sa pièce d'identité à l'accueil du service d'AMP :

- à 8h en vue de réaliser un recueil de sperme qui devra être préparé pour l'insémination ou autoriser la décongélation de paillettes de sperme (conjoint ou tiers donneur).
- à l'heure de convocation de votre conjointe pour un recueil de sperme en vue d'une fécondation *in vitro* ou autoriser la décongélation de paillettes de sperme (conjoint ou tiers donneur).

À noter que :

- 1) le recueil de sperme ne peut avoir lieu que dans nos locaux
- 2) la présence du/de la partenaire est obligatoire et ce, même si il est prévu d'utiliser du sperme congelé.
- 3) Vous devrez attendre le feu vert du laboratoire avant de partir (minimum une heure)

QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER AVANT VOTRE VENUE :

Délai d'abstinence

Il est recommandé d'avoir des éjaculations régulières dans les semaines précédant la tentative et d'avoir un délai d'abstinence de 1 à 3 jours maximum le jour du recueil au laboratoire.

La veille : boire un litre d'eau au minimum.

Le matin du recueil

Prendre une douche avec vos produits d'hygiène classiques.

Nous attirons votre attention sur les conditions d'hygiène pendant le recueil qui vous seront expliquées par l'équipe soignante le jour de votre venue.

MERCI DE NOUS PRÉVENIR EN CONSULTATION SI VOUS PENSEZ AVOIR DES DIFFICULTÉS DE RECUEIL LE JOUR DE LA TENTATIVE.



9 | LE LABORATOIRE

L'équipe du laboratoire se compose de biologistes médicaux et de technicien(ne)s de laboratoire. Le laboratoire est ouvert de 7h30 à 16h30 du lundi au vendredi. L'équipe est également présente au laboratoire, en effectif de garde, les samedi, dimanche et jours fériés.

Le laboratoire de biologie de la Reproduction de l'hôpital Foch s'est doté des dernières technologies pour offrir les meilleures conditions de culture et de suivi de vos gamètes et embryons :

Des incubateurs multichambres : plus performants que les incubateurs classiques. Chaque chambre est indépendante et destinée aux embryons d'un même couple, ce qui évite les ouvertures répétées subies du fait de la multiplicité des patients. L'environnement de culture ainsi obtenu est plus stable en termes de température et environnement et vos embryons en seront moins perturbés.

Incubateur Time Lapse : système d'incubation permettant de suivre le développement de chaque embryon grâce à une caméra à haute résolution. Une vidéo de suivi de tout développement du premier au dernier jour de culture embryonnaire peut être ainsi reconstituée.

Un objectif laser : Cet objectif laser permet d'affiner la coque qui entoure l'ovocyte et l'embryon lors des premiers jours de développement lorsque celle-ci est épaisse dans certaines indications.



Déroulement de la fécondation et culture embryonnaire *in vitro* : l'objectif d'une fécondation *in vitro* est d'obtenir, en dehors du corps humain, des embryons aptes à se développer et à donner une grossesse.

Le jour de la ponction ovarienne (**J0**), les ovocytes récupérés sont mis en fécondation avec les spermatozoïdes (conjoint ou tiers donneur le cas échéant) avec l'une des deux techniques suivantes :

- La fécondation *in vitro* classique (FIVc) : les spermatozoïdes sont déposés par milliers autour des ovocytes qu'ils doivent féconder.

- La fécondation *in vitro* avec micro-injection (FIV-ICSI) : un spermatozoïde est micro-injecté dans chaque ovocyte apte à être fécondé (ovocyte dit mature) à l'aide de micromanipulateurs.

Le choix de la technique incombe au biologiste qui prendra la décision en fonction de votre dossier médical

Le lendemain (**J1 post FIV**), les ovocytes sont observés par l'équipe du laboratoire. Une présence de 2 pronoyaux dans le cytoplasme indique que la fécondation s'est bien déroulée

Nous parlons d'embryon lorsque l'ovocyte fécondé par le spermatozoïde entame son processus de division cellulaire, ce qui se produit en général à **J2 post FIV**.

Les embryons peuvent être mis en culture dans notre laboratoire jusqu'au **6ème jour post FIV** maximum. Cela permet à l'équipe du laboratoire d'évaluer leur potentiel de développement.

Lorsque les embryons ne montrent aucun signe de viabilité et d'évolution favorable, ils sont détruits.

Lorsque l'évolution de vos embryons est favorable, il est dans ce cas possible de :

-Réaliser un transfert embryonnaire à l'état frais (**2, 3 ou 5 jours après la FIV**)

-Congeler ces embryons (**5 ou 6 jours après la FIV**)

Dans 20% des cas, aucun embryon n'évolue favorablement et un transfert ou une congélation ne seront pas possible sur le cycle.

La congélation embryonnaire : La cryoconservation embryonnaire par vitrification est une technique biologique qui permet de cryoconserver vos embryons dans l'azote liquide à une température de -196°C et d'interrompre ainsi tous les processus cellulaires pour garantir leur conservation dans le temps. Cette technique permet d'augmenter vos chances cumulées d'aboutir à une ou plusieurs naissance(s) après une seule ponction ovocytaire.

Le laboratoire est amené à congeler vos embryons dans deux situations possibles :

1) Présence d'embryons surnuméraires d'évolution favorable après transfert d'embryon à l'état frais et cryoconservation de ces embryons.

2) Décision médicale d'un transfert différé (risque d'hyper stimulation, élévation inadéquate de la progestérone...etc) et congélation de tous vos embryons d'évolution favorable.

Lorsque vous disposez d'embryons congelés, vous pouvez consulter votre gynécologue référent pour organiser le transfert. Un traitement adapté à votre cas vous sera prescrit pour préparer votre utérus au transfert embryonnaire.

La décongélation embryonnaire est réalisée au laboratoire le matin du transfert et l'équipe biologique évalue si le(s) embryon(s) décongelé(s) reprend (reprennent) son(leur) développement.

Il arrive dans de très rares cas que l'embryon ne résiste pas au processus de congélation/décongélation (<5%) et vous en êtes bien sûr informés. Néanmoins, dans les autres cas, un embryon congelé/décongelé garde les mêmes chances de grossesse qu'un embryon dit « frais ».

NB : Il n'y a pas de limite de durée de cryoconservation de vos embryons d'un point de vue biologique. En revanche, leur décongélation en vue d'un projet parental ne peut être envisagée que si les conditions d'accès à l'AMP telles que définies par la loi de Bioéthique, version en vigueur sont toujours remplies.



Concernant ces techniques : La première naissance d'un enfant issu d'une FIVc date de 1978, du transfert d'un embryon congelé date de 1984, d'un enfant issu d'une FIV-ICSI date de 1992. Les données disponibles concernant la santé des enfants issus de ces techniques restent rassurantes.

L'équipe reste à votre écoute pour toutes questions complémentaires.

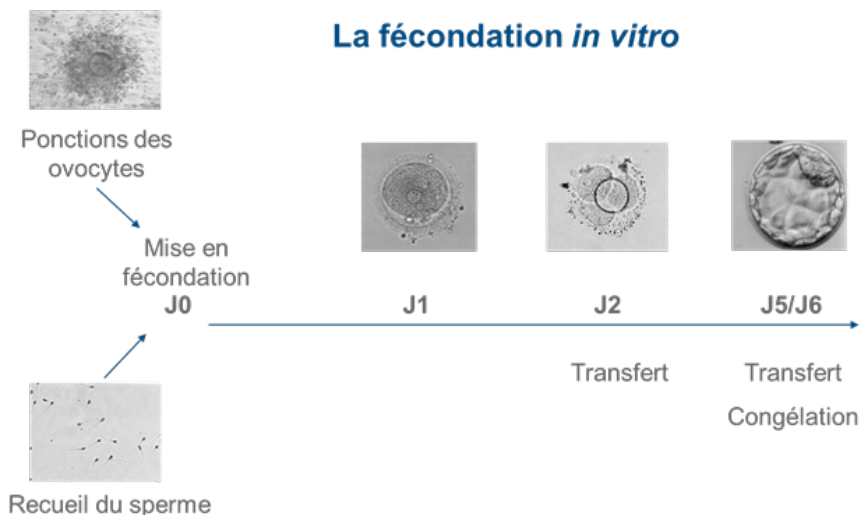
Cependant, toute technique d'AMP nécessite au préalable l'accord écrit du couple. Certains patients peuvent s'opposer à une technique pour des raisons personnelles. Ils doivent dans ce cas en avertir l'équipe clinico-biologique pour adapter la stratégie de prise en charge.

Il existe, comme pour tout acte médico-technique, des risques de contamination par un agent infectieux au cours des manipulations, un risque de dysfonctionnement technique au cours de votre parcours et des risques d'altération accidentelle des gamètes et embryons.

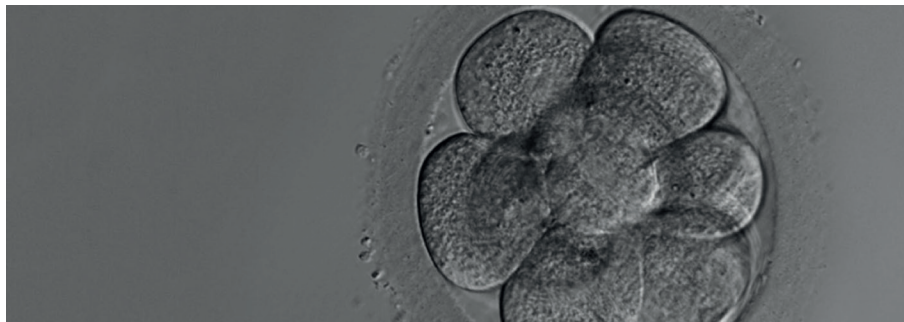
Ces points font partie de l'exigence du décret de 2023 avec également les points suivants :

Informez les couples sur :

- Les alternatives (AMP avec tiers donneur, accueil d'embryons ou encore adoption) ;
- Les probabilités de conception naturelle ;
- La possibilité de demander un entretien avec un membre de l'équipe clinico-biologique à tout moment du parcours ;
- L'existence et le fonctionnement du dispositif d'AMP vigilance.



10 | LE TRANSFERT EMBRYONNAIRE



On entend par transfert embryonnaire, le geste médical qui consiste à déposer un embryon (voire deux dans certains cas) dans la cavité utérine, à l'aide d'un cathéter. Ce geste est indolore et ne nécessite aucune anesthésie. Il est réalisé par le gynécologue sous contrôle échographique et ne dure que quelques minutes. Il est souvent recommandé d'avoir la vessie pleine lors du transfert.

Pièces d'identité et présence obligatoire du/de la partenaire pour le transfert d'embryon congelé.

Après le transfert une ordonnance de prise de sang vous est remise pour faire le test de grossesse dans un laboratoire de ville ou dans le service d'AMP de Foch. Il est indispensable de ne pas interrompre votre traitement après un transfert embryonnaire et de tenir l'équipe médicale informée de toute difficulté pour la prise du traitement prescrit.

ET APRÈS VOTRE TRANSFERT...

En cas de test de grossesse positif, deux autres dosages seront nécessaires pour s'assurer de la bonne évolution de la grossesse. Vous serez contactée par une sage-femme de l'équipe à chaque contrôle.

A l'issue du dernier contrôle, (3 dosages en moyenne) un rendez-vous d'échographie de grossesse vous sera donné. Des consignes vous seront alors données par les sages-femmes pour le suivi de grossesse.

Pour tout résultat fait en ville il faudra transférer les résultats aux sages-femmes à : **sagefemmepma@hopital-foch.com**.

En cas de grossesse :

- Le traitement pris avant le transfert est à poursuivre aux doses habituelles jusqu'à l'échographie sauf avis contraire.
- Il faut consulter aux urgences pour tout saignement de sang et toute douleur non soulagée par le paracétamol.
- Il existe des risques de grossesses multiples et des complications obstétricales, y compris après le transfert d'un seul embryon.
- Vous êtes dans l'obligation de nous transmettre tous les éléments relatifs à votre grossesse et son suivi, y compris le lieu de prise en charge de votre grossesse et le compte- rendu de votre accouchement. **Ces données devant être transmises à l'Agence de la Biomédecine.**

Cryoconservation et relances :

Lorsque vous disposez de gamètes (spermatozoïdes/ovocytes) ou d'embryon(s) cryoconservés dans notre centre, vous êtes consultés chaque année par le centre d'AMP de l'hôpital Foch pour exprimer votre souhait de maintenir ou non leur cryoconservation.

En cas de maintien de la cryoconservation, une facture vous sera adressée par l'hôpital pour couvrir les frais annuels.

Si vous souhaitez mettre fin à la cryoconservation de vos gamètes ou embryons, vous aurez le choix entre :

- Les détruire
- En faire don à un autre couple (femme-femme ou homme-femme) ou une femme seule
- En faire don à la recherche

Notez qu'il est très important de nous tenir au courant de tout changement de situation personnelle ou d'adresse. En effet en cas de non réponse à deux relances annuelles successives après 5 ans de cryoconservation de vos embryons ou 10 de cryoconservation de vos gamètes, la loi de bioéthique en vigueur autorise le centre d'AMP à détruire vos embryons ou gamètes.

De plus, vous ne pourrez disposer de vos échantillons congelés après le 45ème anniversaire de madame et 60ème anniversaire du partenaire le cas échéant.

Toute séparation du couple ou changement de situation personnelle hors cadre légale rend également le transfert des embryons **in utero** impossible quel que soit l'âge de la patiente.

LE DÉCRET N° 2021-1243 DU 28 SEPTEMBRE 2021 FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRISE EN CHARGE DES PARCOURS D'ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION, NE NOUS PERMET PAS DE METTRE EN ŒUVRE UNE AMP AVANT LE 29ÈME ET APRÈS LE 37ÈME ANNIVERSAIRE D'UNE FEMME POUR CONGELER SES OVOCYTES SANS INDICATION MÉDICALE.

Suite à ce décret, un parcours spécifique dédié aux patientes souhaitant bénéficier d'une préservation d'ovocytes a été mis en place à l'hôpital Foch.

Une réunion d'information est prévue en premier lieu, afin d'expliquer aux patientes les modalités de la démarche, les traitements de stimulation ovarienne, la ponction ovarienne, les bénéfices et les risques éventuels. Compte tenu des limites d'âges fixées par la loi et le délai nécessaire avant la ponction ovocytaire, elle concerne les patientes entre 29 ans et 36 ans.

L'inscription à cette réunion est obligatoire, mais ne garantit pas qu'une préservation d'ovocytes pourra être finalement réalisée, les dossiers étant analysés en consultation et une décision prise en tenant compte des bilans et des antécédents de la patiente.

A noter, qu'en cas de demande de préservation d'ovocytes d'indication « médicale », des critères précis ont été établis dans le service et un parcours différent est alors prévu.

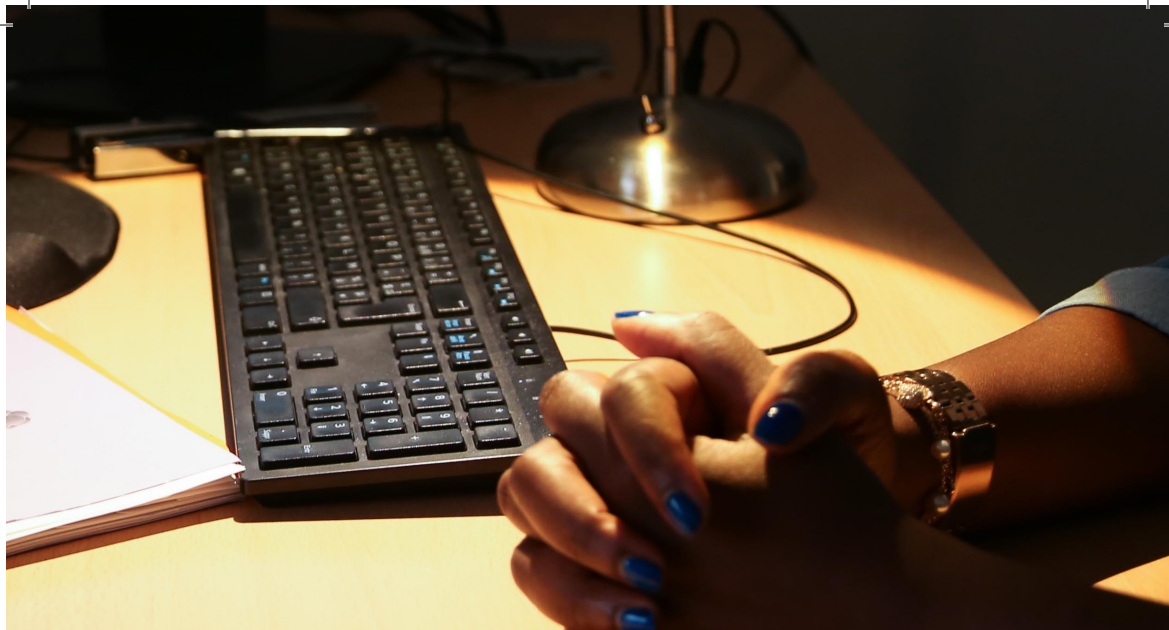




CHECK LIST POUR CONSTITUTION DU DOSSIER

DOSSIER ADMINISTRATIF

- ☐ PIÈCE D'IDENTITÉ MADAME
- ☐ PIÈCE D'IDENTITÉ DU (DE LA) PARTENAIRE LE CAS ÉCHÉANT
- ☐ JUSTIFICATIF DE VIE COMMUNE POUR LES COUPLES
(MARIAGE, PACS, ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE VIE COMMUNE)
- ☐ PRISE EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE
- ☐ FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE EN AMP
(AVANT LA PREMIÈRE PRISE EN CHARGE DANS LE CENTRE)
- ☐ CONSENTEMENT A LA TECHNIQUE (AVANT CHAQUE TENTATIVE)
- ☐ CONSENTEMENT ZIKA (AVANT CHAQUE TENTATIVE)/ SARS-COV 2



DOSSIER MÉDICAL

- ☐ COMPTE-RENDU D'ÉCHOGRAPHIE
- ☐ COMPTE-RENDU D'HYSTÉROSCOPIE ET/OU HYSTÉROSALPINGOGRAPHIE
- ☐ RESULTATS DES DOSAGES HORMONAUX
- ☐ DERNIER SPERMOGRAMME- SPERMOCYTOGRAMME (< 1 AN) LE CAS ÉCHÉANT
- ☐ DERNIER TMS (< 1 AN) LE CAS ÉCHÉANT
- ☐ DERNIÈRE SPERMOCULTURE (<6 MOIS POUR PROTOCOLE IIU ET <1AN POUR LES FIV)
- ☐ SÉROLOGIES MADAME (< 3 MOIS OU < 1AN SI DEUX RÉSULTATS)
- ☐ SÉROLOGIES DU OU (DE LA) PARTENAIRE LE CAS ÉCHÉANT (< 3 MOIS OU < 1AN SI DEUX RÉSULTATS)
- ☐ COMPTE(S) RENDU(S) DE PRISE EN CHARGE DANS UN AUTRE CENTRE LE CAS ÉCHÉANT
- ☐ TOUT ÉLÉMENT MÉDICAL DEVANT ÊTRE PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE

NB : DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS

VOS DROITS

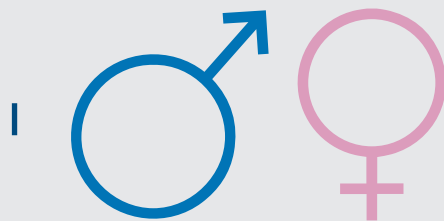


| Pour les femmes toutes les absences en lien avec un protocole d'AMP hors ceux déjà couverts par un arrêt maladie au nom de Madame.



Depuis la loi du 26 janvier n°2016-41 et la modification de l'article L1225-16 du code du travail, vous pouvez de bénéficier d'autorisations d'absences pour vous permettre de gérer au mieux, les rendez-vous nécessaires à votre parcours de soins AMP et ce, pour chaque protocole.

Pour le/la partenaire 3 absences maximum (par protocole) hors ceux déjà couverts par un arrêt maladie.



PATIENTS INTERNATIONAUX

Pour prendre en charge les patients internationaux non couverts par la Sécurité sociale, l'hôpital Foch s'est doté d'un service international dédié.

Le développement international de l'hôpital Foch s'articule autour de trois missions principales : fournir des soins hospitaliers aux patients internationaux, faciliter le transfert de compétences et de connaissances par la recherche et la formation, et offrir des services de conseil et de coopération au travers de partenariats stratégiques et de projets internationaux.

Assurer une prise en charge optimale et la satisfaction de nos patients internationaux reste une priorité absolue. En reconnaissance de notre engagement qualité, le Service International de l'Hôpital Foch a été audité par AFNOR Certification et labellisé Qualité Hospitalière par l'Association Française de la Santé.

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, ONCOLOGUE - HÉMATOLOGUE
Dr BONNETIER Serge

RESPONSABLE DE LA COORDINATION

Mme HACHEM Micheline
m.hachem@hopital-foch.com
01 46 25 35 25

ASSISTANTE DE COORDINATION MÉDICALE

Mme ABJEAN Vanessa
v.abjean@hopital-foch.com
01 46 25 36 14

ASSISTANTE DE COORDINATION MÉDICALE

Mme BELLALI Najah
r.mohun@hopital-foch.com
01 46 25 34 99

ASSISTANTE À LA COORDINATION DES FINANCES INTERNATIONALES

Mme MIMI Ilhame
i.mimi@hopital-foch.com
01 46 25 35 49

CHARGÉE DE LA FACTURATION ET DE LA COORDINATION MÉDICALE

Mme KARLOV Natalia
n.karlov@hopital-foch.com
01 46 25 11 71

RESPONSABLE DE LA FACTURATION

Mme THIERION Sandra
s.thierion@hopital-foch.com
01 46 25 21 10



COORDONNÉES DU SERVICE D'AMP

CHEF DE SERVICE : PROFESSEUR JEAN-MARC AYOUBI

CONSULTANTS UNIVERSITAIRES

Pr MUNNICH Arnold

RÉFÉRENTS CLINIQUES

Dr FAY Stephanie

Dr PIRTEA Paul

CONSULTANTS

Dr ABI YOUNES Rodine

Dr ARBOGAST Elisabeth

Dr BASILLE Claire

Dr LAVONGTHEUNG Anais

Dr LECONTE Grégoire

Dr LETUR-KORNISCH Hélène

Dr MERCORIO Antonio

Dr ROUCHE Julien

Dr SEBAG-PEYRELEVADE Sarah

Dr STROE Diana Andreea

Dr TADROS Teddy

Dr THERON GERARD Lucie

ANDROLOGUE

Dr IZARD Vincent

Dr MADEC François-Xavier

CHIRURGIENS DE L'INFERTILITÉ

Pr AYOUBI Jean-Marc

Dr CARBONNEL Marie

PSYCHIATRE | Dr SZEJER Myriam

PSYCHOLOGUE | KARPEL Lea



UNITÉ DE BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

BIOLOGISTE RESPONSABLE

Pr POULAIN Marine

BIOLOGISTES MÉDICAUX

Dr BENAMMAR Achraf

Dr FOSSARD Camille

Dr VANDAME Jessica

CADRE SUPÉRIEURE | M^{ME} SANHUEZA Christine

CADRE D'UNITÉ | M^{ME} MAROUN Jihane

URGENCES GYNÉCOLOGIQUES

01 46 25 28 74

FAX SERVICE

01 46 25 37 54

ACCUEIL

01 46 25 19 90

rdv.amp@hopital-foch.com

PROGRAMMATION

programmation.amp@hopital-foch.com

QUESTION MÉDICALE

contact.amp@hopital-foch.com

ONE DAY FERTILITY

01 46 25 19 90

oneday@hopital-foch.com

SAGES FEMMES

01 46 25 30 83

sagefemmepma@hopital-foch.com

SITE WEB :

www.gynfoch.com



**Les patientes de l'AMP
ont attribué la note A
sur le questionnaire
de satisfaction e-satis**





**FLASHEZ LE CODE CI-DESSUS
POUR ACCÉDER AU LIVRET D'ACCUEIL
DE L'HÔPITAL FOCH.**

MÉMO

CRO : Compte Rendu Opératoire

FA : Freeze All

FIV : Fécondation In Vitro

ICSI : injection intra cytoplasmique

IDE : Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat

IIU : insémination intra utérine

J1 : 1er jour du cycle (= 1er jour des règles)

RP : rapport programmé

SA : Semaines d'aménorrhées

SAU : Service d'Accueil des Urgences

SDN : Salle De Naissances

SF : Sage-Femme

SSPI : Salle de Surveillance Post-Interventionnelle

S1 : 1er jour de stimulation ovarienne

TEC : Transfert Embryonnaire Congelé

TEF : Transfert Embryonnaire Frais

L'expertise à visage humain



40, rue Worth 92150 Suresnes
Tél. : 01 46 25 20 00
www.hopital-foch.com
www.gynfoch.com

REF: 03/079277

